



GUIDE DE L'ÉLÈVE 2023-2024



ÉCOLE SECONDAIRE OZIAS-LEDUC

MOT DE LA DIRECTION

Chers élèves, chers parents,

L'école secondaire Ozias-Leduc s'ouvre à vous cette année ! L'équipe-école est heureuse de vous accueillir. Que vous soyez nouvellement inscrits ou en poursuite de votre formation, cette rentrée sera synonyme de nouveaux défis à relever pour chacun d'entre vous. La recette du succès réside en l'engagement de nos élèves, leur assiduité et leur participation pleine et entière.

Nous espérons que ce guide sera un outil vous préparant à une rentrée organisée avec le souci de vous repérer aisément. Il est essentiel pour nous que votre parcours se fasse en harmonie.

Retenez que le personnel rassemble toutes leurs forces pour favoriser le bien-être et la réussite de nos élèves. Nous avons hâtes de vous retrouver.

Bonne année scolaire à tous !

*Nathalie Huchette,
Directrice de l'école*

AGENDA



GRILLE-HORAIRE

Début des cours pour tous : jeudi 31 août 2023, 9h15

1 ^{re} et 2 ^e secondaire (1 ^{er} cycle)		3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire (2 ^e cycle)	
09:15 – 10:30	1 ^{er} cours	09:15 – 10:30	1 ^{er} cours
10:30 – 10:45	Pause	10:30 – 11:00	Pause
10:45 – 12:00	2 ^e cours	11:00 – 12:15	2 ^e cours
12:00 – 13:15	Dîner	12:15 – 13:15	Dîner
13:15 – 14:30	3 ^e cours	13:15 – 14:30	3 ^e cours
14:30 – 14:45	Pause	14:30 – 14:45	Pause
14:45 – 16:00	4 ^e cours	14:45 – 16:00	4 ^e cours

CALENDRIER DES DATES IMPORTANTES 2023-2024

Étant convaincus que le succès de votre jeune dépend en bonne partie de votre connaissance de ce qu'il vit à l'école et de votre implication dans son suivi scolaire, nous insistons sur votre présence aux rencontres le concernant. Afin de vous permettre dès maintenant de prévoir ces moments importants à votre agenda, voici un calendrier de dates à retenir.

1^{RE} ÉTAPE	49 jours	Du 31 août au 10 novembre 2023
2^E ÉTAPE	48 jours	Du 13 novembre 2023 au 6 février 2024
3^E ÉTAPE	84 jours	Du 7 février au 21 juin 2024

MOIS	Date	ÉVÉNEMENT	NIVEAU	LIEU
SEPTEMBRE 2023	26	Rencontre d'information	Parents d'élèves en Arts-études (musique)	École
Du 5 septembre au 9 octobre 2023 Période d'inscription au PPP (programmes pédagogiques particuliers) Multisport, Arts-études (musique) et PEI			6 ^e année	En ligne
OCTOBRE 2023	14	Test d'admission programme Arts-études (musique)	6 ^e année	École
		Test d'admission au programme Multisport	6 ^e année	Gymnases
	Semaine du 16	Réception de la première communication aux parents	Pour tous	Portail Mozaïk-Parents
NOVEMBRE 2023	23 PM et soirée	Rencontre de parents	Pour tous	École
FEVRIER 2024	1 ^{er} au 10	Période de réinscription pour la prochaine année scolaire	Pour tous	Portail Mozaïk-Parents
	15 en soirée	2 ^e rencontre de parents	Pour tous	À venir
JUILLET 2024	Juillet	Réception bulletin final	Pour tous	Portail Mozaïk-Parents

DIRECTIONS ET SECRÉTARIAT

NIVEAUX	SECRÉTARIAT	DIRECTION
1 ^{re} et 2 ^e secondaire	Ariane Foucreault/rempl. Chantal Bruneau esol.secr-12@cssp.gouv.qc.ca Poste 5316	Marie-Christine Déchêne
3 ^e secondaire et EHDAA	Julie Beauchamp esol.secr-3@cssp.gouv.qc.ca Poste 5299	Marie-Ève Lévesque
4 ^e secondaire	Josée Dicaire esol.secr-45@cssp.gouv.qc.ca	Annie Roy
5 ^e secondaire	Poste 5305 Roxanne Gingras	Hélène Moïse
Gestionnaire d'établissement	esol.finances@cssp.gouv.qc.ca Poste 5261	Hugues Gaudreault
Direction d'école	Karine Aubut esol@cssp.gouv.qc.ca Poste 5253	Nathalie Huchette

Absences et retards de l'élève

450-467-0261 poste # 5301

ESOL.ABSENCES@CSSP.GOUV.QC.CA

CALENDRIER SCOLAIRE 2023-2024

CALENDRIER SCOLAIRE 2023-2024

JUILLET 2023							AOÛT 2023							SEPTEMBRE 2023						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
						1			1	2	3	4	5						1 ¹	2
2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12	3	4	5 ³	6 ⁴	7 ⁵	8 ⁶	9
9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19	10	11 ⁷	12 ⁸	13 ⁹	14 ¹	15 ²	16
16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26	17	18 ³	19 ⁴	20 ⁵	21 ⁶	22	23
23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30	31 ¹			24	25 ⁷	26 ⁸	27 ⁹	28 ¹	29 ²	30
30	31																			
Enseignants : 0 Élèves : 0							Enseignants : 5 Élèves : 1							Enseignants : 20 Élèves : 19						

OCTOBRE 2023							NOVEMBRE 2023							DÉCEMBRE 2023							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
1	2 ³	3 ⁴	4 ⁵	5 ⁶	6 ⁷	7					1 ¹	2 ²	3 ³	4						1 ⁷	2
8	9	10 ⁸	11 ⁹	12 ¹	13 ²	14	5	6 ⁸	7 ⁹	8 ¹	9 ²	10 ³	11	3	4 ⁸	5 ⁹	6 ¹	7 ²	8 ³	9	
15	16 ³	17 ⁴	18 ⁵	19 ⁶	20 ⁷	21	12	13 ⁴	14 ⁵	15 ⁶	16 ⁷	17 ⁸	18	10	11 ⁴	12 ⁵	13 ⁶	14 ⁷	15 ⁸	16	
22	23 ⁸	24 ⁹	25	26 ¹	27 ²	28	19	20 ⁹	21 ¹	22 ²	23	24	25	17	18 ⁹	19 ¹	20 ²	21 ³	22 ⁴	23	
29	30 ³	31 ⁴					26	27 ³	28 ⁴	29 ⁵	30 ⁶			24	25	26	27	28	29	30	
Enseignants : 21 Élèves : 20							Enseignants : 22 Élèves : 20							Enseignants : 16 Élèves : 16							

JANVIER 2024							FÉVRIER 2024							MARS 2024						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6					1 ¹	2 ²	3						1 ⁴	2
7	8	9 ⁵	10 ⁶	11 ⁷	12 ⁸	13	4	5 ⁵	6 ⁶	7 ⁷	8 ⁸	9 ⁹	10	3	4	5	6	7	8	9
14	15 ³	16 ⁴	17 ⁵	18 ⁶	19 ⁷	20	11	12 ¹	13 ²	14 ³	15	16	17	10	11 ⁵	12 ⁶	13 ⁷	14 ⁸	15 ⁹	16
21	22 ⁸	23 ⁹	24 ¹	25 ²	26 ³	27	18	19 ⁴	20 ⁵	21 ⁶	22 ⁷	23 ⁸	24	17	18 ¹	19 ²	20 ³	21 ⁴	22 ⁵	23
28	29	30 ¹	31 ²				25	26 ⁹	27 ¹	28 ²	29 ³			24	25 ⁶	26 ⁷	27 ⁸	28 ⁹	29	30
Enseignants : 18 Élèves : 16							Enseignants : 21 Élèves : 19							Enseignants : 15 Élèves : 15						

AVRIL 2024							MAI 2024							JUIN 2024							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
	1	2	3 ¹	4 ²	5 ³	6					1 ²	2 ³	3 ⁴	4							1
7	8 ⁴	9 ⁵	10 ⁶	11 ⁷	12 ⁸	13	5	6 ⁵	7 ⁶	8 ⁷	9 ⁸	10 ⁹	11	2	3 ⁵	4 ⁶	5 ⁷	6 ⁸	7	8	
14	15 ⁹	16 ¹	17 ²	18 ³	19 ⁴	20	12	13 ¹	14 ²	15 ³	16 ⁴	17 ⁵	18	9	10 ⁹	11 ¹	12 ²	13 ³	14 ⁴	15	
21	22 ⁸	23 ⁹	24 ¹	25 ²	26	27	19	20	21	22 ⁶	23 ⁷	24 ⁸	25	16	17 ⁵	18 ⁶	19 ⁷	20 ⁸	21 ⁹	22	
28	29 ³	30 ⁴					26	27 ⁹	28 ¹	29 ²	30 ³	31 ⁴		23	24	25	26	27	28	29	
Enseignants : 21 Élèves : 19							Enseignants : 22 Élèves : 21							Enseignants : 19 Élèves : 14							

- Congés pour les élèves, les enseignantes et les enseignants 21
- Journées pédagogiques (congé pour les élèves) 14
- Journées pédagogiques pour force majeure 4
- Journées pédagogiques dont les contenus sont déterminés par les enseignants (congé pour les élèves) 2

- Journées de travail 200
- Journées de classe 180

1^{re} communication = 16 octobre 2023
 1^{er} étape = 31 août au 10 novembre 2023 – bulletin remis le 20 novembre 2023
 2^e étape = 13 novembre 2023 au 6 février 2024 – bulletin remis le 14 février 2024
 3^e étape = 7 février au 21 juin 2024 – bulletin remis le 7 juillet 2024

- Rentrée scolaire des élèves
- Fin des classes pour les élèves

ACCUEIL TECHNIQUE

Pour recevoir mon **AGENDA**, mes **MANUELS**, mon **CASIER** pour l'année et prendre **ma photo d'élève avec l'uniforme**.
Cette étape est obligatoire.

QUI	QUAND
Secondaire 1 ART-ÉTUDE MUSIQUE	Lundi 28 août 2023 8h00 à 9h00 / 12h00 à 13h00 (Accueil technique = groupe 110 AM et groupe 120 PM – information à venir)
	Lundi 28 août 2023 9h00 à 12h00 / 13h00 à 16h00 (Essayage d'instrument = groupe 110 / groupe 120)
Secondaire 1 Formation générale Multisports Programme d'éducation internationale	Lundi 28 août 2023 9h00 à 12h00
Secondaire 2 Tout programme confondu	Lundi 28 août 2023 13h00 à 16h00
Secondaire 3 Tout programme confondu	Mardi 29 août 2023 9h00 à 12h00
Secondaire 4 Tout programme confondu	Mardi 29 août 2023 13h00 à 16h00
Secondaire 5 Tout programme confondu	Mardi 29 août 2023 17h00 à 19h30
ACCÈS (DSC)	Mercredi 30 août 2023 9h00 à 12h00
RETARDATAIRES	Mercredi 30 août 2023 13h00 à 16h00

PAIEMENT DES FRAIS GÉNÉRAUX

Les états de compte vous seront acheminés en juillet. Tout comme l'année dernière, les paiements des frais généraux devront être effectués en ligne en suivant cette procédure [Paiement internet.pdf](#). Vous devrez avoir acquitté votre état de compte avant le 30 septembre 2023. Pour les demandes d'entente de paiement, nous vous prions de communiquer avec nous à cette adresse afin que nous puissions analyser votre dossier Esol.finances@cssp.gouv.qc.ca

CONTRIBUTION VOLONTAIRE

Vos dons ont permis d'améliorer le milieu de vie de votre enfant : rénovation du centre de documentation et de la salle de spectacles, achat de matériel pour la musique, les sports et les sciences. Vous pouvez remettre votre contribution à la Fondation de l'école lors du paiement de votre facture (crédit/débit/comptant). **Veillez s'il vous plait écrire à Esol.finances@cssp.gouv.qc.ca afin de confirmer votre don.** Un reçu d'impôt sera émis pour tout don de 20 \$ ou plus. À l'avance, nous vous disons Merci !

RÉCUPÉRATION DES HORAIRES

Les horaires seront accessibles en version numériques sur le portail Mozaïk environ une semaine avant la rentrée. Aucun changement d'horaire ne pourra être effectué à l'exception des changements requis en lien avec le suivi pédagogique de l'élève.

LISTE DU MATÉRIEL DEMANDÉ À L'ÉLÈVE (EFFETS SCOLAIRES)

Les listes 2023-2024 sont disponibles sur le site Web de l'école : https://oziasleduc.csp.qc.ca/2023/07/06/_trashed/

MANUELS SCOLAIRES ET AGENDA

Les manuels scolaire et l'agenda seront remis lors de l'accueil technique. **Chaque volume possède un code barre distinct qui aura été attribué à l'élève.** Ainsi, ce dernier est **responsable de retourner les bons volumes à la fin de l'année avec le bon code barre, sans quoi le ou les volumes en défaut seront chargés** à pleine valeur de remplacement. Il en est **de même en cas de perte ou de dommages apparents** dû ou des volumes prêtés.

ACHAT CAHIERS D'EXERCICES

Avec l'état de compte pour l'année scolaire à venir, vous recevrez **vers le 15 juillet** la liste des cahiers d'exercices à vous procurer d'ici le début des cours.

Pour les élèves ayant pris un cours d'été, veuillez attendre le résultat final avant de vous procurer vos cahiers d'exercices puisque des changements pourraient s'imposer.

Depuis près de 20 ans, l'École Ozias-Leduc mandate Coopsco Saint-Hyacinthe comme partenaire pour la vente et la distribution des cahiers d'exercices. Encore cette année, Coopsco vous offrira un service complètement en ligne avec livraison à domicile sans frais. Bien entendu, vous avez la liberté de vous procurer les cahiers selon la liste fournie par l'école chez un autre détaillant mais nous croyons que ce service pourra vous plaire en cette période particulière.

Nous vous rappelons que **les cahiers d'exercices ne sont pas payables à l'école et aucun ne sera vendu à l'école.** En effet, vous devez effectuer le **paiement auprès de COOPSCO ou auprès du détaillant que vous aurez choisi.**

Tous les cahiers d'exercices requis par l'École Ozias-Leduc pour 2023-2024 seront disponibles sur www.coopscosth.com à partir du 10 juillet 2023 – 24h/7j. Les envois, même partiels seront expédiés au fur et à mesure.

LEXIQUE

VOCABULAIRE	SPÉCIFICATION	OÙ SE LE PROCURER
LISTE DU MATÉRIEL DEMANDÉ À L'ÉLÈVE	Effets scolaires	Liste disponible sur le site web de l'école https://oziasleduc.csp.qc.ca/2023/07/06/_trashed/ À la discrétion du parent
CAHIER D'EXERCICES	Couverture souple	COOP ou à la discrétion du parent www.coopscosth.com
MANUEL SCOLAIRE	Couverture rigide	Prêt école À retourner à la fin de l'année

COMPTE PORTAIL MOZAÏK-PARENT

Tout parent d'un nouvel élève inscrit au centre de services scolaire des Patriotes doit ouvrir un compte portail Mozaïk afin d'accéder au dossier de son enfant (facturation, horaire, bulletin etc.). Si vous êtes dans cette situation, veuillez cliquer sur le lien suivant afin de connaître la procédure détaillée [Création d'un compte Portail Mozaïk-Parent.pdf](#).

Il vous est également possible de motiver l'absence via MOZAÏK Portail parent en suivant la procédure suivante.

2. Accéder au portail parents Mozaïk : <https://portailparents.ca/>

*****Ne pas oublier d'utiliser l'adresse courriel que vous avez fournie à l'école pour vous connecter.*****

2. Une fois dans le portail Mozaïk, cliquer sur la tuile « Absences » (1) puis sur « Aviser l'école d'une absence à venir » (2). Il faut ensuite compléter les différentes informations pour pouvoir soumettre l'avis :

NOTE : si le parent choisit le motif "Autre", il doit absolument fournir une explication pour être en mesure de soumettre l'avis d'absence ou de retard, sinon le bouton "Soumettre" reste grisé.

ABSENCES PROLONGEES : VACANCES, VOYAGE, COMPETITION SPORTIVE, ETC.

L'école n'est pas favorable au fait que les parents planifient leurs vacances à l'intérieur des journées de classe prévues au calendrier scolaire. La fréquentation scolaire étant un droit fondamental, les parents sont tenus de prendre les moyens requis afin que leur enfant participe aux activités de l'école selon le calendrier scolaire et l'horaire établis.

L'école doit être avisée, au minimum une semaine avant le départ, d'une absence prolongée d'un élève à la suite d'un des motifs ci-haut mentionnés. Un élève absent pour ces motifs ne pourra exiger de mesures de rattrapage sur la matière vue en son absence. L'enseignant pourra également devancer la date de remise de certains travaux ou devoirs.

TRANSPORT SCOLAIRE

Les attestations de transport seront disponibles à compter de la fin août sur le site web du centre des services scolaires (<https://cssp.gouv.qc.ca/>).

Pour toute question en lien avec le transport scolaire de votre enfant, veuillez écrire à l'adresse courriel suivante transport@csp.qc.ca ou composer le (450) 441-5502.

L'élève a la responsabilité de contribuer au bon fonctionnement du système de transport par sa ponctualité, son civisme, sa prudence et sa discipline. Dans le cas contraire, des mesures disciplinaires pourraient être appliquées par la direction de l'école pouvant inclure une suspension temporaire ou annuelle du privilège d'utilisation du transport. Ces mêmes règlements s'appliquent lors des sorties scolaires.

STATIONNEMENT

Le stationnement sera réservé strictement aux membres du personnel. Pour les cyclistes, des supports à vélos seront disponibles.

CENTRE DE DOCUMENTATION

Le centre de documentation fait toujours peau neuve. Il sera fermé pour toute la durée de l'année scolaire.

CAFÉTÉRIA

Pour voir le menu offert pour l'année scolaire 2023-2024, veuillez cliquer sur le lien suivant : [Menu cafétéria.pdf](#)

UNIFORME

Pour toutes les informations concernant l'uniforme, veuillez cliquer sur le lien suivant : <https://oziasleduc.csp.qc.ca/2023/06/20/uniformes/>



L'élève se présente à l'école vêtu proprement, décentement, et **avec le polo** de l'école sans aucune altération. Le polo doit être à manches courtes ou longues en conformité avec la collection établie et comporter le logo de l'école brodé et porté à gauche au niveau du cœur.

Le polo peut être acheté dans un magasin de votre choix ou auprès du fournisseur V-VOG académie <https://vvogacademie.com/> mais il doit être sans logo ni motif, doit correspondre aux couleurs mentionnées ci-dessus et le tissu doit être opaque. Si vous achetez un polo auprès d'un autre détaillant, vous devrez vous procurer le logo de l'école auprès de V-VOG académie que vous devrez apposer solidement sur votre polo en haut à gauche près du cœur.

Vêtements **sous** le polo

Le chandail à manches longues ou courtes est permis.

Vêtement **sur** le polo

La **veste** permise est de **couleur unie (marine ou noir)**, sans logo autre que celui de l'école. Le **coton ouaté** permis est de **couleur unie (Marine, gris, noir)** et sans logo autre que celui de l'école.

Pantalon, jupe ou bermuda

Ils sont portés plus long que la mi-cuisse, ils sont propres, soignés et dans un tissu opaque.

Couvre-chef

Le port d'une casquette, d'un chapeau, d'une tuque, d'un bandana ou tout autre couvre-chef est **permis à l'extérieur de l'école.** Il est retiré dès l'entrée dans l'école.

Éducation physique

L'élève revêt un chandail ou un t-shirt respectant le code vestimentaire. Il peut aussi porter le t-shirt offert par V-VOG académie comportant le logo de l'école.

En tout temps

- Le port de vêtements est exempt de message suggérant la consommation du tabac, d'alcool, de drogue ou suggérant la violence, l'intolérance, la marginalisation ou les comportements inadéquats.
- Les accessoires utilisés ne représentent pas un danger pour la sécurité.
- Le chandail ou la blouse/chemise recouvre les épaules, la poitrine, le dos et le ventre.
- Le manteau et le sac à dos sont laissés au casier.

ACCÈS À L'ÉCOLE

L'école est accessible dès 8h20 les matins de semaine. L'élève qui désire avoir accès à l'école les jours de congé doit avoir obtenu l'autorisation de la Direction. Tout visiteur doit se présenter à l'administration afin d'obtenir l'autorisation de circuler dans l'école et sur le terrain de l'école.

AIRES DE CIRCULATION

- Il est interdit de circuler durant l'heure du dîner à l'étage.
- Lorsque j'ai la permission de sortir de la classe pendant les heures de cours, j'ai avec moi mon agenda.
- Les repas se prennent dans les endroits prévus à cet effet. Les étudiants qui prennent un repas de la cafétéria (avec cabaret, vaisselle et ustensiles) doivent rester au rez-de-chaussée, à l'exception des élèves tenus à aller en récupération.

ÉDUCATION PHYSIQUE – EXEMPTION DE COURS

L'incapacité temporaire de participer au cours d'éducation physique devra être justifiée par une note signée du parent, accompagnée d'un certificat médical récent. Ces documents doivent être remis à la secrétaire de niveau qui informera l'enseignant concerné.

Si l'incapacité se prolonge, un certificat médical à jour sera demandé. Un travail théorique pourrait être exigé à l'élève.

COPIE ET PLAGIAT

Il est interdit de copier, d'utiliser du matériel non autorisé lors d'une évaluation, de plagier ou de collaborer à ces délits. Tout cas de plagiat entraînera l'annulation de l'évaluation et l'élève sera sanctionné par l'enseignant ou la direction. L'imitation d'une signature est également interdite.

CELLULAIRE

Le cellulaire n'est permis qu'aux pauses et aux dîners. Toutefois, l'enseignant peut le permettre **dans un contexte pédagogique**.

OBJETS PERDUS

Les objets trouvés doivent être apportés au local des surveillants de façon à y être récupérés par ceux qui les ont perdus. L'école ne peut en aucun cas être tenue responsable des objets personnels qui ont été perdus ou volés à l'intérieur ou sur le terrain de l'école. De façon sporadique, un inventaire des objets perdus est diffusé sur notre page Facebook.

CONSOMMATION

L'élève doit se présenter à l'école dans un état propice aux apprentissages. Un élève qui se présente à l'école sous l'effet de l'alcool ou de la drogue se verra immédiatement retiré de ses activités et une conséquence sera appliquée. De plus, la consommation de boissons énergisantes à l'école n'est pas tolérée.

C'EST LA LOI !

OBLIGATION DE FRÉQUENTATION SCOLAIRE (LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE)

« Tout enfant qui est résident du Québec doit fréquenter une école à compter du premier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire suivant celle où il a atteint l'âge de 6 ans jusqu'au dernier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire au cours de laquelle il atteint l'âge de 16 ans ou au terme de laquelle il obtient son diplôme décerné par le ministre, selon la première éventualité. »

LOI ENCADRANT LE CANNABIS

« Il est interdit à une personne âgée de moins de 21 ans d'avoir en sa possession du cannabis ou d'en donner. »

« Il est interdit à quiconque d'avoir en sa possession du cannabis : sur les terrains, dans les locaux ou dans les bâtiments mis à la disposition d'un établissement d'enseignement qui dispense, selon le cas, des services d'éducation préscolaire, des services d'enseignement primaire ou secondaire, des services éducatifs en formation professionnelle ou des services éducatifs pour les adultes en formation générale. »

LOI CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LE TABAGISME

« (...) il est interdit de fumer dans tous les lieux fermés suivants : les locaux ou les bâtiments mis à la disposition d'un établissement d'enseignement. »

« Il est interdit de fumer dans tous les lieux suivants: les terrains mis à la disposition d'un établissement d'enseignement, visé par la Loi sur l'instruction publique, la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis ou la Loi sur l'enseignement privé et qui dispense, selon le cas, des services d'éducation préscolaire, des services d'enseignement primaire ou secondaire, des services éducatifs en formation professionnelle ou des services éducatifs pour les adultes en formation générale; **(LE TRANSPORT SCOLAIRE EST CONSIDÉRÉ UNE PROLONGATION DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE.)** les terrains sportifs et de jeux, y compris les aires réservées aux spectateurs, qui sont fréquentés par des mineurs et qui accueillent le public. »

« Quiconque fume dans un lieu où il est interdit (...) est passible d'une amende de 250 \$ à 750 \$ et, en cas de récidive, d'une amende de 500 \$ à 1 500 \$. »

RESPECT DE LA RÉPUTATION ET DE LA VIE PRIVÉE (CODE CIVIL)

« Toute personne a droit au respect de sa réputation et de sa vie privée. »

« Peuvent être notamment considérés comme des atteintes à la vie privée d'une personne les actes suivants : Capturer ou utiliser son image ou sa voix lorsqu'elle se trouve dans des lieux privés ».

La présente loi s'applique au tabac et à la cigarette électronique, y compris ses composantes et accessoires.



ZONE PARASCO



Plusieurs activités s'offrent à toi

Dessin manga, initiation à la langue japonaise, entraînement et crossfit, yoga, escrime à l'arme de mousse, initiation à l'escalade, ateliers culinaires, ateliers artistiques, cours de basse, initiation aux arts de la scène, club d'échecs, Filleactive, shadow boxing, judo, génies en herbes et notre revue musicale.

De plus, des comités d'engagements sociales ont besoin de toi !



Bon à savoir

Gratuit pour la plupart des activités

Toutes les activités sont offertes par des professionnelles de leur domaine ou par nos enseignants passionnés !

2 foires aux activités parascolaires par année

Il sera le moment de t'informer sur notre offre d'activités parascolaires et encore plus !

Le site internet est disponible en tout temps : bit.ly/parascoesol



Tu aimerais avoir des informations supplémentaires, tu peux contacter Félix Beaudry par Teams ou aller le voir à son bureau dans l'aquarium



WAZZ-LEDUC FAUCONS

REJOINS LA FAMILLE

LE SPORT SANS DISCRIMINATIONS
 Certaines disciplines sportives ne sont offertes que pour les garçons par manque de joueuses. Il est alors possible pour les filles intéressées d'intégrer les équipes masculines.

2022-2023
FUTSAL JUVÉNILÉ FÉMININ

DU SPORT POUR TOUS!
 À l'école secondaire Ozias-Leduc nous croyons fermement que le sport parascolaire doit être accessible à tous les élèves. Peu importe le niveau de jeu de l'élève, nous ferons tout en notre pouvoir pour lui trouver une place.
 C'est donc avec cette vision que nous mettons en place nos différentes équipes compétitives qui représente l'école sur la scène régionale et provinciale.

UNE MULTITUDE DE SPORTS POUR TOUS LES GOÛTS!
 Volleyball
 Futsal
 Flag-Football
 Cheerleading
 Basketball
 Hockey sur glace
 Natation
 Ultimate

FAIRE PARTIE D'UNE ÉQUIPE SPORTIVE C'EST AUSSI AVOIR DES AMIS POUR LA VIE!

OZIAS-LEDUC UNE RÉFÉRENCE EN SPORTS
 En 2021-2022, nous avons mérité le prix de l'école ayant le plus contribué au développement des activités physiques et sportives en Montérégie en plus d'être l'une des trois écoles finalistes au gala d'excellence provincial.

www.bit.ly/fauconsesol

**SERVICE D'ANIMATION SPIRITUELLE
ET D'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE**

Salut !

Je m'appelle Evelyne Robitaille, je suis animatrice de vie spirituelle et engagement communautaire, mais vous entendrez plus souvent le nom AVSEC
Mon bureau est au 1208, tu peux m'écrire à evelyne.robitaille2@cssp.gouv.qc.ca



salut

Rôle de l'AVSEC

Écouter, soutenir encourager et accompagner les élèves à développer leur bienveillance et les initier à s'engager dans la communauté.



Encourager les élèves à s'engager dans des projets qui viennent en aide aux autres.
Faire de la sensibilisation quant aux différentes réalités que vivent les gens.
Accompagner celles et ceux qui souhaitent faire quelque chose pour répondre à un besoin chez les élèves ou dans la communauté.



Participer à ta persévérance scolaire !

Ton idée d'activité

Tu peux venir me rencontrer ou m'écrire pour proposer une idée ou pour nommer un besoin chez les élèves.

Tu pourrais aussi te proposer pour participer à l'organisation de ton idée, si tu veux, mais c'est sans obligation.



Un magasin du monde est une entreprise d'économie sociale, mise sur pied et gérée par des élèves, ce qui permet aux participants d'apprendre sur l'entrepreneuriat et les différentes tâches de la gestion d'un commerce.

Propositions de projets d'activités

Durant l'année, je ferai appel aux élèves volontaires pour participer à l'organisation de certaines activités.

Voici des occasions de participer :

Guignolée, journée du bonheur, journée mondiale contre l'homophobie et la transphobie, collecte de sang, journée nationale de la p'tite laine, journal étudiant, jour de la terre, collecte de déchets autour de l'école, sensibilisation à l'environnement, mois de l'autisme, semaine de la persévérance scolaire, accueil des nouveaux élèves, et d'autres...

Tu as envie de participer ?
Laisse-moi ton nom,
je t'inviterai à la prochaine rencontre :)

Groupes possible... LGBTQ+, environnement, féministe ou ton idée... Viens m'en parler !



Surveille régulièrement le groupe Teams loisirs pour connaître les informations sur les activités à venir, pour t'inscrire et pour communiquer avec l'équipe des loisirs.



Si tu veux parler d'intimidation

- 1. En personne**
À un (e) TES
Direction adjointe

- 2. Par courriel**
agissons.ozias-leduc@csp.qc.ca
Par Teams à un adulte de confiance

- 3. Au Téléphone**
(450)-467-0261
Poste # 0174

- 4. Par écrit**
Une boîte de dénonciation à l'administration


Les mesures pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte

-  L'élève peut remplir un coupon de dénonciation qu'il dépose dans une des deux boîtes réservées à cet effet.
-  L'élève peut venir directement au bureau de l'éducatrice spécialisée.
-  L'élève peut s'adresser à son secrétariat de niveau ou à sa direction.
-  Les enseignants et/ou témoins peuvent référer les cas d'intimidation à la T.E.S, au secrétariat ou à la direction.
-  Les parents communiquent avec l'école pour signaler ce que vit leur enfant.



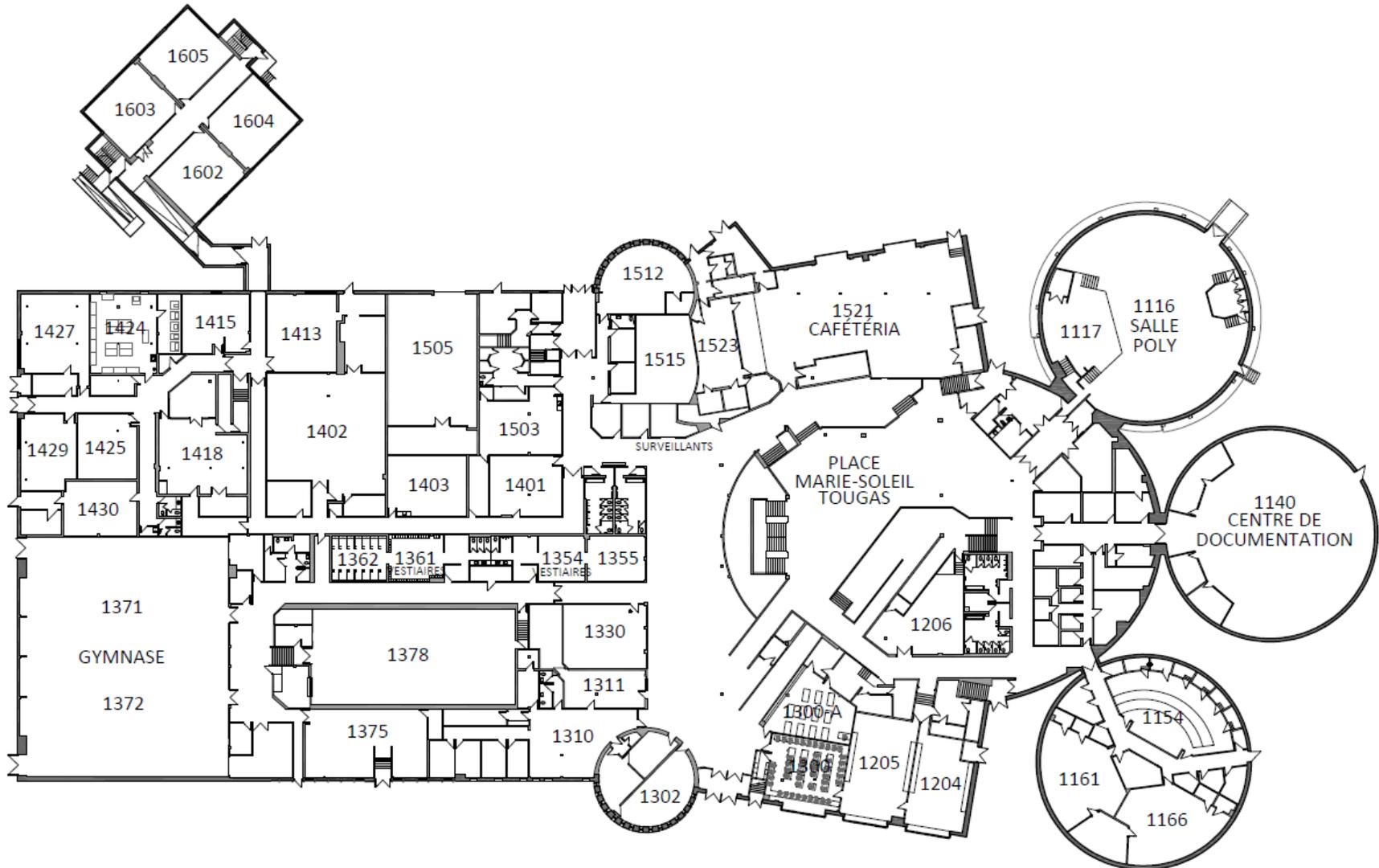
Tous les cas d'intimidation seront traités en fonction du protocole en vigueur.
TOLÉRANCE ZÉRO

PROCÉDURES ET CONSÉQUENCES POSSIBLES EN CAS D'INTIMIDATION

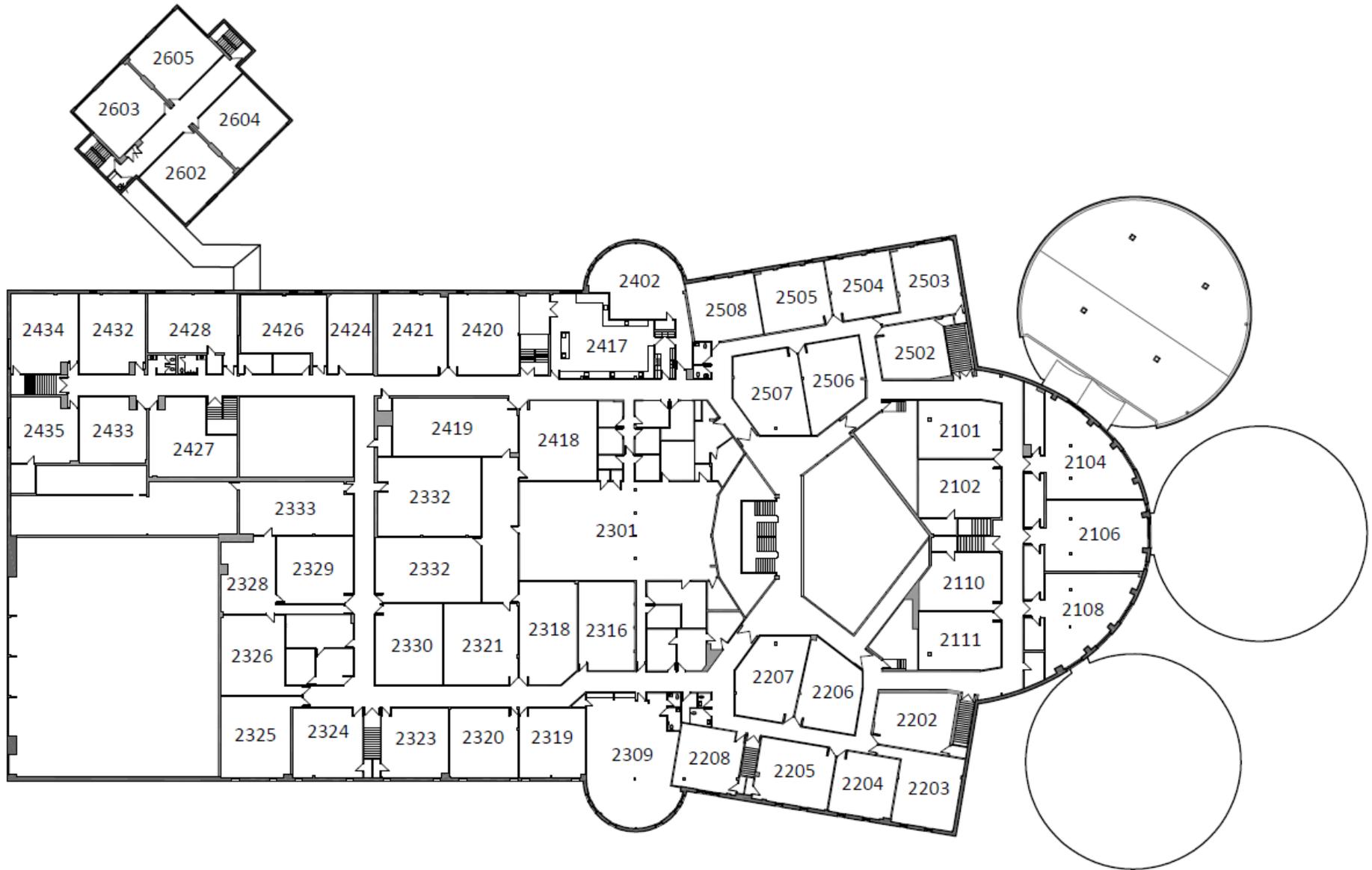
	AUTEUR	VICTIME	TÉMOIN
ACTIONS	<p>L'adulte qui reçoit le signalement analyse la situation en lien avec le geste et questionne les acteurs entourant l'événement (cueillette de l'information au préalable).</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Amener l'auteur du geste à prendre conscience de son comportement. ➤ Faire prendre conscience à l'élève de sa responsabilité face aux actes qu'il a initiés. ➤ L'informer des conséquences et/ou de l'impact de son geste sur la victime. ➤ Rencontre de conciliation entre les personnes concernées. ➤ Intervenir dans le calme, faire preuve de patience et de tolérance pour obtenir la collaboration de l'auteur du geste. ➤ Adopter une approche multidimensionnelle. ➤ Prévenir l'auteur que ses parents devront être informés. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accueillir, écouter et être empathique envers la victime. ➤ Assurer un climat de confiance durant les interventions. ➤ Recueillir les informations complémentaires sur l'événement. ➤ Soutenir ses efforts pour s'intégrer au milieu scolaire : ➤ L'intimidation n'est pas acceptable et ne sera pas tolérée. ➤ La situation est prise en charge par les intervenants de l'école. ➤ L'école est un lieu sécuritaire où tout le monde peut apprendre et réaliser son potentiel. ➤ Avec sa participation, un plan sera élaboré pour améliorer la situation. ➤ Mettre en place des mesures de protection : <ul style="list-style-type: none"> • L'aider à identifier les situations potentiellement à risque et mettre en place des stratégies pour les éviter. • Offrir un lieu de répit sécuritaire. • L'informer de l'application des règles de conduite et des mesures de sécurité auprès du ou des élèves auteurs d'intimidation. • Assurer un suivi approprié et lui laisser savoir qu'elle pourra avoir du soutien tant qu'elle en voudra. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sécuriser l'élève qui témoigne. ➤ Lui fournir un accès à une personne de confiance lors d'une dénonciation (lieu privé). ➤ Assurer la confidentialité de son identité. ➤ Valoriser son geste de dénonciation. ➤ Lui faire prendre conscience de son pouvoir et rappeler l'importance de dénoncer.
CONSEQUENCES	<p>Lorsqu'un jeune est identifié comme ayant posé un geste d'intimidation et/ou de violence, des mesures seront mises automatiquement en place. Il y a une gradation des conséquences, mais celles-ci ne peuvent toutefois s'appliquer de manière rigide.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Excuses verbales ou écrites auprès de la victime. ➤ Discussion sérieuse avec un intervenant et appel aux parents. ➤ Discussion sérieuse avec la direction et appel aux parents. ➤ Réflexion écrite sur l'intimidation avec la participation et la signature des parents. ➤ Geste de réparation. ➤ Travaux communautaires. ➤ Travail de recherche sur l'intimidation avec la participation des parents. ➤ Élaboration d'un plan d'intervention adapté. ➤ Rencontre des parents de l'élève avec la direction. ➤ Signature d'un contrat par l'élève auteur du geste d'intimidation et ses parents. ➤ Garde à vue sur l'heure du dîner et après l'école. ➤ Suspension interne. ➤ Suspension externe. ➤ Intervention policière. ➤ Renvoi de l'école. 		
MESURES DE SOUTIEN, D'ENCADREMENT ET DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'amener à prendre conscience de sa part de responsabilité dans la situation problématique. ➤ L'amener à changer sa perception vis-à-vis ceux qui l'entourent. Lui faire voir d'autres possibilités. ➤ L'amener à parler de ses forces et l'encourager fortement à s'en servir pour améliorer ses échanges avec les autres élèves. ➤ Lui faire voir des scénarios réalistes s'il accepte de changer ses attitudes. ➤ L'amener à canaliser ses frustrations en lui suggérant des activités. ➤ Lui suggérer d'avoir de l'aide additionnelle auprès d'autres services de l'école : suivi en psychologie ou avec nos partenaires du CLSC (ex. travailleur social). ➤ Utiliser le plan d'intervention. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Travailler sur les perceptions de l'élève. ➤ Éviter l'isolement. ➤ Travailler sur l'estime de soi. ➤ Proposer des outils à l'élève. ➤ Privilégier des activités d'habiletés sociales. ➤ Encourager l'élève à consulter à l'école et/ou auprès de nos partenaires du CLSC. ➤ Initier des échanges en lien avec sa résilience. 	
POUR LES PARENTS	<p>La direction de l'école :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Prévoit les démarches qui doivent être entreprises auprès de l'élève qui est l'auteur de l'acte et de ses parents. ➤ Communique promptement avec les parents des élèves impliqués afin de les informer des mesures prévues dans le plan de lutte contre l'intimidation et la violence. ➤ Informe les parents de leur droit de demander l'assistance de l'analyste au service aux parents. 	<p>La direction de l'école :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Communique promptement avec les parents des élèves impliqués afin de les informer des mesures prévues dans le plan de lutte contre l'intimidation et la violence. ➤ Informe les parents de leur droit de demander l'assistance de l'analyste au service aux parents. 	<p>La direction de l'école :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Communique promptement avec les parents des élèves impliqués afin de les informer des mesures prévues dans le plan de lutte contre l'intimidation et la violence. ➤ Informe les parents de leur droit de demander l'assistance de l'analyste au service aux parents.

PLAN DE L'ÉCOLE

REZ-DE-CHAUSSÉE



1^{ER}ÉTAGE



RESTEZ INFORMÉS!



Centre de services scolaire des Patriotes
(CSSP)

[HTTPS://CSSP.GOUV.QC.CA/](https://cssp.gouv.qc.ca/)



Site web école secondaire Ozias-leduc

<https://oziasleduc.csp.qc.ca/>



Facebook Ozias-Leduc

<https://fr-ca.facebook.com/ecolesecondaireoziasleduc/>



Instagram Ozias-Leduc

<https://www.instagram.com/oziasleduc/?hl=fr>



Portail Mozaïk parents

<https://portailparents.ca/accueil/fr/>

BONNE ANNÉE SCOLAIRE
2023-2024

